

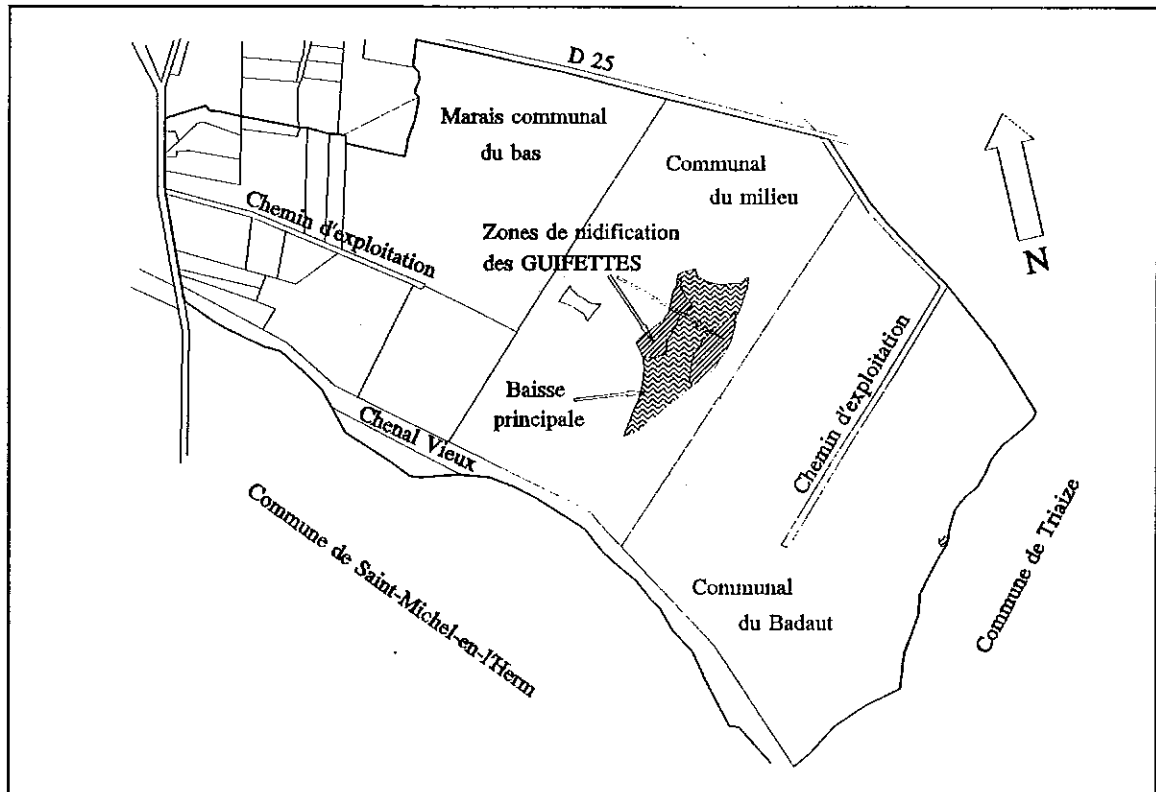
LA GUIFETTE NOIRE à la réserve de Saint-Denis du Payré

Hugues des Touches

I- PRESENTATION DU SITE

Les 207 ha. de la réserve naturelle se composent d'une vaste prairie avec de très faibles différences de topographie. La végétation est répartie en fonction de ce microrelief plus ou moins salé selon les endroits. Le sous-sol argileux, imperméable, permet de conserver l'humidité en surface.

C'est sur le bord des dépressions et en particulier sur la bordure de la "baisse" principale du communal du milieu que les guifettes noires installent leurs nids (cf. plan). Ce secteur se compose principalement de groupements de Scirpe palustre (*Eleocharis palustris*). La nidification a lieu uniquement si ces plantes sont inondées en mai et juin. Le déficit hydraulique à cette époque provoquant l'exondation des scirpes, est une cause déterminante de non reproduction de cette espèce ou l'abandon de la colonie en cours de nidification.



Ce site est l'une des premières localités françaises de nidification pour l'espèce. Ce patrimoine biologique exceptionnel est étroitement dépendant des facteurs écologiques liés à la gestion active mise en place sur le terrain.

II- BILAN DE LA NIDIFICATION DE LA GUIFETTE NOIRE DEPUIS LA CREATION DE LA RESERVE (1972)

ANNEE	NOMBRE DE COUPLES	OBSERVATIONS
1974	8-10	
1975	40	obs: M. Brosselin (1 couple de Guifette Moustac)
1976	40	" "
1977	40	Anonyme
1978	?	Reproduction signalée, 5 pulli le 28/05
1979	/	Pas de reproduction
1980		Aucune donnée
1981	/	Pas de reproduction, 30 à 60 ind. présents début juillet
1982	30-35	Éclosions partielles dues au déficit hydraulique
1983	?	Reproduction signalée
1984	/	Pas de reproduction
1985	30	Abandon total
1986	35-55	Obs: H. Des Touches, éclosions partielles, 20-30 jeunes à l'envol
1987	/	Obs: H. Des Touches, pas de reproduction, scirpe non inondé
1988	20-25	Obs: H. Des Touches, au moins 14 jeunes à l'envol
1989	30-35	Obs: H. Des Touches, 15-20 jeunes à l'envol
1990	11	Obs: H. Des Touches, aucun jeunes à l'envol, déficit hydraulique
1991	18	Obs: H. Des Touches, 28 jeunes à l'envol, maîtrise de l'eau

Devant l'accélération brutale de la dégradation du Marais Poitevin, les guifettes noires ont des difficultés accrues pour satisfaire leur exigence vitale (disparition des sites de nidification - régression des principales zones d'alimentation). Il convient de pérenniser l'existence de cette population dans la réserve, d'en accroître ses effectifs et d'étendre l'aire de nidification et d'alimentation dans les marais périphériques du site.

La première démarche consiste à dresser un état des localités connues pour avoir été un site de nidification:

- communal de LAIROUX
- communal de TRIAIZE
- communal de SAINT-BENOIT
- communal de CHASNAIS
- commune de CHAMPAGNE-LES-MARAIS: LE BRULOT, LES ROUCHERES, LA CHARRIE, FENETRES ROUGES, BOIS CHARMANT
- commune de TRIAIZE: LE BOURDEAU, LA VERDIERE
- le marais de LONGEVILLE.

A partir des zones potentiellement favorables, un travail de génie écologique et de gestion doit être mis en place afin de restaurer l'habitat pour cette espèce. Il convient d'envisager plusieurs stratégies afin d'aboutir à l'objectif escompté, en fonction des facteurs spécifiques inhérents à chaque parcelle avec:

- la maîtrise foncière par acquisition, rétrocession, convention de gestion, etc...
- l'aide financière directe aux exploitants ou propriétaires,
- les conventions de pâturage ou le contrôle total ou partiel du cheptel,
- la maîtrise hydraulique localisée (à la parcelle) et par bassins (avec les syndicats hydrauliques).

III- BILAN DE LA NIDIFICATION POUR 1991

(Extrait du rapport d'activités de la Réserve Naturelle de S.D.P. septembre 1990 - août 1991)

- 1ère observation le 14 avril
- 45 individus le 26 avril
- 1ère ébauche de nid le 3 mai (puis abandon)
- le premier cantonnement, ébauche de nid et accouplement, est enregistré le 21 mai
- le lendemain, 6 couples s'installent sur le même secteur
- ces deux jours correspondent à la fin d'un temps couvert, pluvieux et froid.
- les nids sont installés dans les groupements d'*Eleocharis palustris* en bordure de la braise principale le 31 mai
- les 63 cygnes présents sur le site le 2 juin se font systématiquement refouler par les guifettes (aucune destruction directe de nids n'est enregistrée)
- des accouplements sont notés jusqu'au 13 juin.

Les problèmes de visibilité (végétation) empêchent un inventaire précis du nombre de nids et une connaissance fine du succès de la reproduction. L'estimation repose sur un suivi des envols (adultes et jeunes) puisque la végétation cache la majeure partie des individus au sol.

L'observation de la colonie est quotidienne à partir de la mi-juin. Des poussins âgés de 10 jours environ sont observés le 4 juillet en lisière des groupements d'*Eleocharis* et de l'eau libre. Des poussins proches de l'envol sont notés également à cette époque mais n'avaient pas été observés préalablement puisqu'ils étaient trop dissimulés dans la végétation.

Le nombre de couples est de 18 et le nombre de jeunes à l'envol est de 28, soit 1,5 jeunes par nid. L'envol s'étale entre le 28 juin et le 18 juillet. Un départ massif des guifettes est noté autour du 22 juillet.

IV- GESTION ACTUELLE DU MILIEU POUR LES GUIFETTES NOIRES SUR LE SITE

a- Maîtrise de l'eau

Sur une superficie totale de 207 ha., la maîtrise de l'eau est optimale sur les 60 ha. du communal du milieu, depuis l'installation en 1990, d'une pompe (à énergie photovoltaïque). La possibilité de pompage jusqu'en avril permet d'avoir une inondation totale des Eleocharis d'avril à juin (période de nidification).

La maîtrise hydraulique permet également d'exonder de juillet à novembre les zones concernées afin d'assurer une minéralisation de la matière organique, une aération du sol donc une pérennisation de l'existence de ces groupements, en place actuellement.

b- Maîtrise du pâturage

Dès le début de la nidification, jusqu'à l'envol des jeunes, il est nécessaire de diminuer, voire de supprimer totalement, la charge U.G.B. (Unité Gros Bétail) sur la zone concernée. Différentes solutions existent:

- transfert du bétail sur une autre parcelle.
- isolement par clôture de la zone de nidification (bord de la "baisse").
- forte réduction de la charge U.G.B./ha: 0,5 U.G.B./ha.

Sur le site, le bétail est systématiquement transféré de la zone de nidification vers le marais communal du bas, dès les premiers cantonnements jusqu'à la fin de la reproduction.

c- Cygne tuberculé (cygnus olor)

La période de nidification des guifettes correspond à un rassemblement printanier important du Cygne tuberculé (entre 60 et 200 individus). Les préjudices sur les colonies de guifettes noires peuvent être de trois ordres:

- bousculade et/ou piétinement des nids lors d'agressions et de combats intraspécifiques.
- destruction des nids par la consommation des scirpes et des algues filamenteuses situées dans le périmètre de la colonie.
- submersion momentanée des nids par le passage de la "vaguelette" provoquée par l'amerrissage des cygnes.

Cette situation provoque un harcèlement quasi-constant des guifettes noires envers les cygnes (espèce introduite par l'homme - originaire d'Asie).

Afin de refouler les cygnes tuberculés, une protection mécanique s'avère nécessaire: la pose d'une clôture légère (type URSUS), combinée avec une "forêt" de piquets parmi la colonie (expérience 1990) permet l'arrêt total de toute nuisance entre ces deux espèces.

V- MESURES CONSERVATOIRES POUR LA PERENNISATION DE L'ESPECE SUR LE MARAIS POITEVIN

a- Sur la réserve naturelle

Mise en place de petits aménagements hydrauliques (diguettes), pour pouvoir conserver l'eau

d'avril à juin dans les principales "baisses" des prairies (147 ha.) attenantes à la partie centrale:

- marais communal du Bas
- marais communal du Haut
- marais du Badaut.

Coût estimatif:

- prix unitaire des travaux 12F./m. (pour 2 m3. de vase enlevée)
- longueur totale: 400 m. - soit un coût total de 4 800 F. H.T..

Cette opération permettrait d'accroître les zones d'alimentation et de nidification pour cette espèce.

Ces terrains sont loués par la commune à des éleveurs. Il faut envisager des négociations pour obtenir l'autorisation de mettre en application ces équipements:

- surface en eau (perte de pâturage)
- pose de clôture de protection des diguettes (piétinement du bétail)
- co-financement (récupération des fossés)

b- Sur le Marais Poitevin

La population de guifettes noires sur la Réserve peut être considérée comme rélictuelle par rapport aux populations nicheuses d'autrefois dans le Marais Poitevin (début du siècle: plusieurs centaines de couples)

Cette mise en application de mesures conservatrices doit être suivie d'une démarche scientifique rigoureuse capable d'en évaluer l'efficacité:

- étude sur l'utilisation spatio-temporelle du marais pour l'espèce (rôle des plans d'eau artificiels: lagunages, mares de chasse, etc...)
- suivi de la reproduction (chronologie, nombre de couples, succès à l'envol)
- suivi du pâturage, du niveau d'eau, de la végétation, de la prédation et des sources de dérangement.

Une évaluation financière de cette opération, qui peut être programmée sur plusieurs années est nécessaire. Un budget d'investissement, avec acquisition foncière, diguette, clôture, etc... et un budget de fonctionnement avec indemnité à l'éleveur, pompage, suivi scientifique, etc... sont à prévoir.

Ces mesures devraient permettre à cette espèce de retrouver sa place dans l'écosystème "Marais Poitevin". Il convient de souligner que d'autres espèces animales ou végétales de haute valeur patrimoniale, bénéficieront de ce type d'aménagements (échasses blanches, sarcelles d'été, etc...)

La connaissance de cette espèce permet actuellement de pouvoir la sauver. Ne rien faire en sachant quoi faire, c'est être complice de sa disparition.